Etude n° **2.12**

Une Eglise disciplinée

« *Frères, si un homme vient à être surpris en quelque faute, vous qui êtes spirituels, redressez-le avec un esprit de douceur* »

Galates 6/1

Le mot « discipline » peut revêtir parmi nous deux sens assez différents : soit il signifie toute l'organisation de l'Eglise - ainsi la *Discipline de l'UNEPREF* qui est de fait un règlement intérieur - soit il désigne plus précisément les mesures disciplinaires qu'un groupe ou une collectivité sera amené à prendre pour maintenir le bon ordre dans ses rangs. C'est là l'usage le plus ordinaire du mot, et c'est aussi cette visée qui retiendra notre attention dans cette étude : l'Eglise peut-elle ou doit-elle faire usage de méthodes disciplinaires ? Et si oui, lesquelles ?

Une évolution considérable

Le sujet menace d'être délicat car dans beaucoup de nos communautés l'application d'une quelconque discipline semble avoir disparu depuis des temps immémoriaux ! Il pourrait être intéressant, d'ailleurs de suivre, sur ce sujet, le fil de l'histoire qui va du 16e siècle jusqu'à nous. Rappelons que pour tous les Réformateurs, cet aspect de la vie en Eglise était considéré comme indispensable. Dans les textes de l'époque, la discipline apparaît même quelquefois, avec la pure prédication de la Parole de Dieu et le bon usage des sacrements, comme la troisième marque qui permet de reconnaître la vraie Eglise. On se souviendra également que l'Eglise « au désert » utilisait des méreaux pour reconnaître les personnes qui étaient jugées dignes de participer à la cène. Mais à peine un siècle plus tard, lorsque le pasteur Adolphe Monod voulut exclure de ce sacrement une personne qui, notoirement, vivait dans l'adultère, il fut confronté à une fronde qui obtint sa destitution. Bien des choses avaient déjà changé par rapport au temps de la Réforme : l'Eglise n'était plus la même - le libéralisme théologique était passé par là - et la société n'était plus la même - les conditions sociales et les valeurs avaient fortement évolué.

> « *Dans un environnement non-chrétien, l'Eglise doit prendre très au sérieux la tâche de la discipline (...) car sans cela, le témoignage de l'Eglise dans un contexte non-chrétien sera irrémédiablement compromis.* »
>
> **Evêque Leslie Newbigin** (1909-1998)

Un enterrement... sans tambour ni trompette

Les anciennes méthodes disciplinaires moururent ainsi de leur belle mort, sans même un officiant pour en faire l'oraison funèbre. Certes, il arrive encore que des situations de crise exceptionnelles n'offrent d'autre issue que l'application d'une décision d'autorité. Mais on remarquera que dans ces cas l'Eglise locale est totalement dépassée, et c'est une instance supra-locale qui fait office de gendarme. Par ailleurs, la mesure choisie concerne principalement les pasteurs, et se limite généralement à leur déplacement géographique. On est là assez loin de l'esprit de la discipline telle qu'elle a été vécue par les premières générations après la Réforme.
Mais si personne ne s'est ému de cette disparition, c'est peut-être qu'au fond la plupart des chrétiens y voit plutôt une évolution positive ! Deux raisons semblent jouer un rôle majeur dans ce point de vue : la préservation de la vie privée et des opinions personnelles, d'une part, et une certaine théologie de la grâce, d'autre part.

Vie privée , quand tu nous tiens !

On comprend la force du premier motif : personne n'a envie qu'on lui dicte ce qu'il à faire et ce qu'il a à croire... et le protestant encore moins qu'un autre. On est vite dans « l'épidermique » quand on évoque l'idée qu'une instance d'Eglise pourrait intervenir, éventuellement avec autorité, par rapport à certains choix personnels. La préservation de la liberté individuelle fait partie de notre patrimoine sacré. Il y a du vrai et du bon en cela. Et pourtant, cette accentuation unilatérale sur l'individu et sa liberté peut être dressée indûment contre d'autres valeurs et réalités spirituelles comme l'obéissance à la Parole de Dieu et la communion dans l'Eglise. Aujourd'hui, on aura tendance à mettre facilement sous l'étiquette « vie privée » un certain nombre de comportement qui de fait sont « publics ». Par

ailleurs, si chacun doit être respecté dans son parcours et ses opinions (peut-être provisoires !), il est compréhensible que toute opinion ou toute doctrine n'a pas sa place dans l'Eglise.

Une certaine idée de la grâce

Mais en second lieu se pose la question de fond : ne sommes-nous pas, en Christ, sous le régime de la grâce ? Toute intervention disciplinaire ne serait-elle pas le signe d'un terrible retour au pharisaïsme ? Quelques-uns, qui s'estimeraient purs, nous remettraient ainsi sous la chape de plomb de la loi et de ses jugements ! C'est là en effet une crainte qui justifie aux yeux de beaucoup l'abandon de toute mesure corrective dans l'Eglise. Si l'on peut reconnaître, en effet, que les Eglises ont pu dans le passé se durcir dans un rigorisme qui ne laissait plus guère transparaître la grâce, on peut s'accorder à reconnaître que nos Eglises Réformées Evangéliques du 21e siècle sont désormais fort loin d'une telle attitude. Quoi qu'il en soit, l'invocation du régime de la grâce pour justifier un abandon disciplinaire ne peut guère se soutenir bibliquement. De nombreux passages des lettres de Paul font référence à de nécessaires actions disciplinaires, et ce n'est certes pas à cet apôtre qu'on va apprendre ce qu'est la théologie de la grâce !

> « *La réprimande s'impose dans tous les cas où un frère cède à un péché manifesté ; Dieu la commande. La discipline ecclésiastique doit commencer à s'exercer en partant des cercles les plus étroits de la paroisse. Il faut oser parler clair et ferme toutes les fois que la communauté familiale - et par là même l'Eglise tout entière - est menacée par une manière de vivre ou de penser qui renie la Parole de Dieu* »
>
> **Pasteur Dietrich Bonhoeffer**
> (1906-1945),
> *De la vie communautaire*

Toute société humaine a besoin d'être organisée par un code de lois, et toutes ont besoin de mesures appropriées pour faire respecter ces lois. L'Eglise ne fera pas exception. Mais cela dit, dans le contexte actuel où presque tout est à (re)construire, il nous faudra faire preuve de beaucoup de discernement... et de beaucoup de courage !

Bibliographie

Livres :

Les uns avec les autres, Stuart Olyott, brochure des éd. Kerygma 1988 (38 p.)

La discipline ecclésiastique réformée, Henri Bruston, Comité d'Entente Evangélique, 1936. **Lire les pages 19 à 28** (10 p.)

Si ton frère péché - La discipline dans l'Eglise, Alfred Kuen,

Articles :

« Pierre Viret et la discipline ecclésiastique » Olivier Favre *in Revue Réformée* n°199/1998 (20 p.)

« Soigner les blessés - la discipline dans l'Eglise » André Pownall *in Cahiers de l'Ecole Pastorale* n°32/1999 (7 p.)

« La discipline d'Eglise selon le Nouveau Testament : les cas » Nicolas Farelly *in Cahiers de l'école pastorale* n°87/2013 (12 p.)

« La discipline d'Eglise selon le Nouveau Testament : fondements, enjeux et buts » Nicolas Farelly *in Cahiers de l'école pastorale* n°90/2013 (17 p.)

« 7 thèses sur l'autorité dans l'Eglise » *in Cahiers de l'Ecole Pastorale* n°33

« Discipline ecclésiastique » Stéphane Lauzet *in Ichthus* n°137/1986

« L'hérésie de l'amour et la discipline biblique » William Edgar *in Revue Réformée* n°137/1984

Textes d'Eglises :

Confession de foi de Westminster, article XXX *in Revue Réformée* n°153/1988 (1 p.)

Confession helvétique postérieure, chapitre 18, § 20 et 22 *in Revue Réformée* n°212/2001 (1 p.)

Discipline de l'UNEPREF, éd. Nuance Publications, **les articles 76 à 78 du titre A** (1 p.)

Exercices !

1. Rajoutez les mots manquants à cet extrait de la Confession de Westminster :

« Les censures ecclésiales sont nécessaires pour et les frères coupables, d'autres de commettre les mêmes fautes, le levain qui pourrait infecter toute la pâte, l'honneur de Christ et la sainte profession de l'Evangile, et détourner de la colère de Dieu qui pourrait, à bon droit, s'abattre sur si elle tolérait que l'Alliance et les sceaux de Dieu soient profanés par des pécheurs et »

2. Stuart Olyott prévient : « avant de chercher à mettre en pratique les instructions de l'Evangile sur la discipline, les Eglises ont besoin... » ont besoin de quoi ?

.....

3. Olivier Favre montre que la détermination du Réformateur Pierre Viret en faveur de l'application de la discipline est motivée par l'amour ; un amour à trois volets :

l'amour pour

puis, l'amour pour

et enfin, l'amour pour

4. Une radiation de la liste des membres ou un refus de baptême ne peut être prononcé que par :

le pasteur ☐

le président de l'Association ☐

décision du Conseil presbytéral ☐

Pour aller plus loin...

5. Que vous inspire la conclusion d'Henri Bruston dans sa conférence prononcée en 1936 (p.28 de *La discipline ecclésiastique réformée*) ? Son analyse de la situation rejoint-elle celle que vous pouvez faire aujourd'hui ? Y a-t-il des différences ?

6. Quel est le sens de l'expression « livré à Satan » que l'on trouve en 1 Corinthiens 5/5, et qu'est-ce que Paul peut espérer suite à cette décision ?

7. En tant que Conseiller(e) presbytéral(e), avez-vous déjà participé à une prise de décision disciplinaire telle que celles énoncées dans l'article 76, titre A, de notre *Discipline* ? Sans citer de nom, décrivez les circonstances qui vous ont amené à cette décision, et éventuellement ses conséquences concrètes.

8. Avez-vous déjà effectué une démarche pour aller reprendre en privé une personne de votre Eglise ? Si oui, décrivez brièvement les circonstances et le résultat de votre intervention.

9. Devons-nous, en matière de discipline ecclésiastique, reprendre et appliquer avec soin les usages que nous découvrons dans le Nouveau Testament ? Quelle est la position de Nicolas Farelly à ce sujet ? Quelles sont ses raisons ?

10. Que retirez-vous pour votre propre Eglise des lectures que vous avez faites ? Quels usages devraient être modifiés ou quelle pratique devrait être introduite ?